

RCS : PAU Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00658 Numéro SIREN : 313 296 972 Nom ou dénomination : 3 FOCH NOTAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt 2341

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 722	2 722		
Concessions, brevets	5 630	5 630		
Autres immobilisations incorporelles	889 874		889 874	889 874
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal.agencem.aménagements	456 337	214 473	241 864	274 564
Matériel de transport				
Matériel de bureau & inform.	193 539	154 052	39 487	14 558
Mobilier de bureau	86 235	76 948	9 287	16 777
Autres immobilisations corp.				
Immob. en cours / Avances & acomptes				7 500
Immobilisations financières				
Participations				
Créanc.ratt.à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 312		20 312	20 312
ACTIF IMMOBILISE	1 654 649	453 825	1 200 823	1 223 585
Stocks et en-cours	23 963		23 963	21 450
Avances & acompt.vers./cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	30 333		30 333	56 405
Créances notaires en concours	31 675		31 675	35 613
Autres créances	34 017		34 017	23 431
Capital sous. appelé non vers				
Valeurs mobilières de placement	65 500		65 500	65 500
Disponibilités				
Etablissements dépositaires autorisés	15 302 683		15 302 683	10 650 372
Fonds détenus pour le compte des tiers	-15 187 766		-15 187 766	-10 586 799
Autres disponibilités	479 721		479 721	230 060
Charges constatées d'avance	2 941		2 941	10 189
ACTIF CIRCULANT	783 068		783 068	506 221
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
TOTAL ACTIF	2 437 717	453 825	1 983 892	1 729 806

 Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	246 406	246 406
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	110	110
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	440	
Autres réserves	68 619	69 025
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	306 314	123 034
Prélèvements des notaires		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	621 889	438 574
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	736 793	792 585
Emprunts auprès des associés		48 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	93 101	46 593
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 554	6 382
Dettes fiscales et sociales	492 591	367 212
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 558	
Dettes notaires en concours	22 406	30 459
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 362 003	1 291 232
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 983 892	1 729 806

Notes sur les comptes annuels

Désignation de l'entreprise : SAS 3 FOCH NOTAIRES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 983 892 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 306 314 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/01/2022.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable notarial approuvé par arrêté du 22 juillet 1988, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2000.

L'étude utilise pour sa comptabilité le logiciel JURIS WEB - Version 1.03 ayant reçu une attestation de conformité en date du 16/10/2015, numéro de récépissé du dépôt 15-5/1.03, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2006.

La comptabilité a été traitée pour établir une déclaration selon les règles "Créances-Dettes". Les données chiffrées sont présentées hors-taxes.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans



Notes sur les comptes annuels

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentatio	Diminutions	en fin d'exercice
- Frais d'établissement	2 722			2 722
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	895 504			895 504
Immobilisations incorporelles	898 226			898 226
- Installations, Agencements, Aménagements	456 337			456 337
- Matériel de bureau et informatique	150 277	43 262		193 539
- Mobilier de bureau	82 944	3 291		86 235
- Avances et acomptes	7 500		7 500	
Immobilisations corporelles	697 059	46 552	7 500	736 111
- Prêts et autres immobilisations financières	20 312			20 312
Immobilisations financières	20 312			20 312
ACTIF IMMOBILISE	1 615 596	46 552	7 500	1 654 649

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux
Frais de constitution		
Frais de 1er établissement [1]	2 722	
Frais d'augmentation de capital		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement	2 722			2 722
Autres immobilisations incorporelles	5 630			5 630
Immobilisations incorporelles	8 352			8 352
Terrains				
Constructions				
Installations, Agencements, Aménagements	181 773	32 700		214 473
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	135 719	18 333		154 052
Mobilier de bureau	66 167	10 781		76 948
Immobilisations corporelles	383 659	61 814		445 473
TOTAL GENERAL	392 011	61 814		453 825

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS A RECEVOIR	7 500
Total	7 500

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONTATEES AVANCE	2 941		
Total	2 941		

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes financières	736 793	95 555	641 238
Fournisseurs et comptes rattachés	15 554	15 554	
Dettes sociales	358 015	358 015	
Dettes fiscales	153 762	153 762	
Autres dettes	23 964	23 964	
Produits constatés d'avance			
Total	1 288 088	646 850	641 238

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT.NON PARVENUE	8 563
DETTE PROV.S/CONGES A PAYER	64 611
PERSONNEL- SALAIRES ET CHARGES A PA	9 000
CHARGES SOCIAL.S/CONGES A PAYE	25 844
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	7 951
URSSAF 2020 NOTAIRES	28 547
ETAT CHARGES A PAYER	5 000
Total	149 515

Echéances des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances Clients et Comptes rattachés	30 333	30 333	
Autres	86 004	65 692	20 312
Charges constatées d'avance	2 941	2 941	
Total	119 278	98 966	20 312

Autres informations

3 FOCH NOTAIRES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 246 405,90 €

Siège social : 3 rue Maréchal FOCH

64000 PAU

313 296 972 RCS PAU

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
4 MARS 2022

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 306 314,39 €, de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour.....	150 000,00 €
- Réserve spécifique d'œuvre d'art pour.....	220,00 €
- Autres réserves pour.....	156 094,39 €

Total 306 314,39 €

Chaque part recevra un dividende de 93,80 euros. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaires de 12.80%, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40%. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17.2%.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que la totalité des dividendes des revenus distribués ci-dessus est éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle de ce que les dividendes distribués depuis le passage de la société à l'impôt sur les sociétés, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2020	123 000,00	76,92	123 000,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Copie certifiée conforme
Le Président



3 FOCH NOTAIRES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 246 405,90 €

Siège social : 3 rue Maréchal FOCH

64000 PAU

313 296 972 RCS PAU

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE
DU 4 MARS 2022

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 306 314,39 €, de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour	150 000,00 €
- Réserve spécifique d'œuvre d'art pour	220,00 €
- Autres réserves pour	156 094,39 €

Total 306 314,39 €

Chaque part recevra un dividende de 93,80 euros. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaires de 12.80%, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40%. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17.2%.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que la totalité des dividendes des revenus distribués ci-dessus est éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle de ce que les dividendes distribués depuis le passage de la société à l'impôt sur les sociétés, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2020	123 000,00	76,92	123 000,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Le Président

